Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Dhoulhajja 1444
4 Juillet 2023

N° 78

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1672**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1673**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1675**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1675**
Avis aux créanciers..... **1677**
Convocations
Sociétés anonymes **1677**
Divers
Avis au public..... **1680**
Rectificatifs **1680**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

KIMERA HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 10.000 DT

Siège social : 53 BIS, Rue de l'Industrie (RUE 8600), Charguia 1, 2035, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1802759 M

Montant de l'augmentation du capital social : 2.321.189 DT composé de 2.320.957 DT par conversion de créances certaines, liquides et échues et de 232,000 DT en numéraire.

Objet social : La prise de participation dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal:un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 26 juin 2023 sous le numéro AC01972023.

Nombre d'actions à souscrire : 2.321.189 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement pour la souscription composé de 2.320.957 actions par conversion de créances et de 232 actions par souscription en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 1 Dinar Tunisien chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire doivent être versés auprès de la banque Amen Bank, agence Mohamed V, Avenue Mohamed V, Tunis - 1002 dans un compte indisponible sous le numéro 07807008134060598044.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est ténu au siège social de la société.

2023401701SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Apport de fonds de commerce à une société

Par acte de constitution de la société FGK TRADING HOUSE à responsabilité limitée en date du 23/5/2023 enregistré le 8/6/2023 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés sis au siège de l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation rue de Syrie Tunis 1002 - le belvédère sous le n° 23502614 quittance n°M005411.

Monsieur Khaled ben Brahem apporte au capital social de la société la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 18 rue Ali ben Ayed - Hammam-lif pour la vente des épices et salaisons

Monsieur Abdelkader ben Brahem apporte au capital social de la société la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 18 bis rue Ali ben Ayed Hammam-lif pour le commerce de produits d'entretien.

Les oppositions seront reçues entre les mains du gérant Monsieur Khaled ben Brahem et Monsieur Abdelkader ben Brahem au siège de la société sis au 18 rue Ali ben Ayed - Hammam-lif au plus tard dans les vingt jours suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 17/6/2023.

2023R01707SRLB2

SERMA INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 100.000 Dinars

Cité Technologique El Ghazala - Route de Raoued - 2088 Ariana

I.U : 1070503Q

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des

associés du 14/4/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis REAS le 14/6/2023 sous QN°M005582 EN°23802729)

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2022

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 25/4/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis REAS le 14/6/2023 sous Qn°M005593En°23802738).

Les associés approuvent la cession de la part sociale.

Dont un exemplaire des P.V et de l'Acte a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1070503Q en date du 22/6/2023 sous dossier n°2023130548.

2023401702SRLB2

Société TECHNO-BI

Société à responsabilité limitée Non - résidente

Capital social : 850.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle - 7035 Menzel Abderrahman

I.U : 0040577C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 27/2/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 24/4/2023 sous Qn°M004127 Enrg n°23501808

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Mme. Claudia Calisto en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Mme. Claudia Calisto, au siège social de la société sis à la Zone Industrielle - 7035 Menzel Abderrahman, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U n°0040577C sous dossier n°2023114288 en date du 2/5/2023.

2023401703SRLB2

«LEGAL TECH EURO AFRIQUE MAGHREB»

Société anonyme non résidente

Capital social : 40.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1711874J

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 23/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 28/3/2023 sous En°23801460 Qn°3165.

Suite à la démission du président du conseil, les administrateurs ont nommé M.Serge Henri Alphonse Degallaix en qualité de président du conseil d'administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, et ont pris acte de la démission d'un administrateur.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 22/6/2023 sous l'identifiant unique n°1711874J sous dossier n°2023130541.

2023401704SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

La dissolution et la liquidation de la société Angel Prod and Entertainment

SUARL au capital de 2.000 DT

Siège social : résidence les Pergolas, 2ème étage, Appt 2- 3 la Soukra - Ariana

Identifiant unique : 1715639R

En vertu du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 6 Juin 2023, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 12/6/2023 sous le n°23505583, Quittance n°M073817, il a été décidé ce qui suit :

1/ La dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

2/ La nomination de M. Walid Cherif titulaire de la carte d'identité n°05332812, délivrée le 18/11/2019, en qualité du liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, éteindre le passif et régler les comptes.

Deux exemplaires de ce procès-verbal, enregistré, ont été déposés au registre national des entreprises le 20/6/2023 sous le dossier n°2023129616.

Le liquidateur informe le public que le siège de liquidation est fixé à son bureau sis à Immeuble Zitouna, A11, Montplaisir - 1073 - Tunis.

2023401707SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/6/2023 enregistré à la recette des finances de cité Administrative d'Ariana le 21/6/2023 sous le n° de quittance M067749 numéro d'enregistrement 23203975 Monsieur Walid Ben Noureddine ben Mohamed Mechri vend et cède à Monsieur Yassine ben Abderrazek ben Tahar Chebil la totalité du fonds de commerce sis au N°AR16 Rez-de-chaussée complexe commercial et Administratif - Ariana center -Avenue 18 janvier 1952 Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et chez l'acheteur Walid Mechri à son domicile.

La vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 24/6/2023.

2023T00666FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié écrit par les deux notaires Mme Faten Dardouri et Mr Ahmed Ouesleti inscrit par le registre de notaire sous le n°108 page 133 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 23/5/2023, quittance n°M075530, Mme Emna SHILI titulaire de la CIN n°06256735 délivrée le 20/02/2016 à Tunis et titulaire de matricule fiscal n°320192F et registre de commerce n°A1100612001 a offert la totalité d'un fonds de commerce pour activité BUANDERIE sise à l'Av de Mohamed V Manaret Hammamet 8056 avec les éléments corporels et incorporels à son fils Mr Khalil Boudhina titulaire de la CIN n°09795052 délivrée le 17/3/2010 à Tunis moyennant cinq Mille Dinars (valeur des éléments corporels mille Dinars et la valeur des éléments incorporels quatre mille Dinars).

Le présent don a été publié dans deux journaux (Achourouk et le Quotidien du 21/6/2023).

Les créanciers doivent produire leurs états de créance à l'adresse du local du fonds de commerce, avenue de Mohamed V Manaret Hammamet 8056 dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2023R01706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé; enregistré à la recette des finances d'El Fahs le 6/6/2023 sous le n°23201536 (quittance 24541) Monsieur Manoubi Belhadi; titulaire de la carte d'identité n°06381015 demeurant à ELFAHS a vendu à la Société Frère Belhadi; Matricule Fiscal : 1822203/P le fonds de commerce due au lotissement Aziz n°5 rue la Liberté concernant la vente des produits alimentation générales.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Atidel Messoud sis à l'avenue Mohamed 5 immeuble Jamila Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2023R01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 20/6/2023 quittance n°M088000, enregistrement n°23203473. Mr Moncef Ben Mohamed Chebbi a vendu à la Sté Karim Souhir représentée par sa gérante Akri Bent Omar Ben Ali Gharsallah un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que restaurant fast-food sis à la route principale n°1 Manara Hammamet Baraket Sahel Nabeul.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 27/6/2023.

2023R01711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 5/6/2023 sous le n°23202415 quittance n°M035576. Mr Mohamed Aymen Ben Ahmed Mediouni, titulaire de la CIN n°07857429 demeurant à la Rue 2020 Khézama Ouest Sousse a vendu et cédé à Mr Bassem Ben Mohamed Chaouech titulaire de la CIN n°09335765 demeurant à la Rue Labid Khézama Ouest Sousse, la totalité du fonds de commerce destiné Pizzeria dénommé «Pizzeria Verona» avec tous ses éléments corporels et incorporels (Identifiant unique : 1611935Y) sis à l'Avenue Ennakhil-Khézama Est Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la Rue Labid Khézama Ouest Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 23/6/2023.

2023S00795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.privé en date du 23/6/2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 23/6/2023 quittance MO52806 enregistrement n°23203232 Mr Khaled Troudi a vendu à Mme Hind Gaieb le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit de bail exploité dans la vente des produits alimentaires sis à l'avenue beit el hekma à Kairouan.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse à son domicile 99 avenue beit el hekma Kairouan dans un délai de 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/6/2023.

2023S00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 22/6/2023 quittance n°41874 enregistrement n°3205484 Mr Ramzi ben Noureddine ben Kilani Ibn Rajeb a vendu à Mme Najet bent Abdelmoumen ben Mohamed Alamini le fonds de commerce - Vente fourniture scolaire sis à la rue Jilani Lahbib Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels, toute opposition devra être effectuée dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès de Mr Ramzi ben Rajeb. Adresse rue Jilani Habib El Manzil Gabès.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/6/2023.

2023X00874FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24 mai 2023 enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 25 mai 2023 sous le n°23202761 quittance n°M050066 la dame Hanene Zdini titulaire de la carte d'identité nationale n°07403866 demeurant au 13 rue 1646 cité 2 Mars

Ettadhamen Ariana a vendu à la dame Mofida Amira titulaire de la carte d'identité nationale n°04475854 demeurant au 3 rue de Kebili Ettadhamen Ariana le fonds de commerce relatif à l'activité de prêt à porter exploité au local n°316 Rue 105 Ettadhamen Tunis.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Atef Ouechtati Avocat au cabinet Légal vision for advocacy, consultation and arbitration, sis à l'immeuble Archipel Bloc E 7ème étage Bureau E7-5 Rue Khaled Ibn Walid Ain Zaghouan Tunis, MF n°1780885/W dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27 juin 2023.

2023401709FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 9/6/2023 enregistré à la recette des finances à Ras Jebel le 14/6/2023 sous le numéro M045867 quittance N°23301887 rédigé par Maître Larafa Houda dont étude sise à ras djebel Rue Saleh Eddine el Ayoubi Mr Ben Rhima Mohamed Lamine titulaire de la CIN n°01433908 a loué à Mr Ajej Mohamed la totalité du fonds de commerce exploité en café sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Ras Jebel. Toutes oppositions seront faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 23/6/2023 page 24 et annonce page 13.

2023T00667FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Extrait d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé, signé à la municipalité d'Hammam Sousse le 6/02/2019 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 11/02/2019, reçu n°14660 et enregistrement n°19300645 selon lequel le fonds de commerce exploité comme cafétéria sis à la rue El Maamoun Hammam Sousse a été loué.

Le propriétaire du fonds Abd Alwahab Hanachi

Le Locataire du fonds : Rania Jamal

Le local exploité est loué par Ajmi Rziga

Le contrat de location sus-indiqué a été rédigé par Maître Sahloul Morsi avocat prés la cour de Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29/01/2023 page 26.

2023S00793FCCC3

Résiliation d'une location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte notarié établit par les deux notaires Maître Bechir Ben Hamda Maghraoui et Maître Dhouha Mensri en date du 29/12/2022 le contrat de location du fonds de commerce du café de catégorie 1 sis à Béja El Mostakbil Béja objet du contrat de location enregistré à la recette des finances de Béja suivant quittance n°M066700 Enregistrement n°19306209 le 29-11-2019 entre Madame Amani Bent Ibrahim ben Balgacem el Gaidi la propriétaire du fonds de commerce sus-indiqué et Monsieur Wahib Ben Lotfi Ben Abdelaziz el Mekni le locataire du fonds de commerce sus-indiqué a été résilié. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de la propriétaire du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours de la date de publication sous peine de forclusion.

Cette résiliation a été enregistrée à la recette des finances de Béja le 16-01-2023, suivant quittance n° M003924, extrait de registre de brouillon, Page 88, numéro 119, suivant la loi.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Quotidien» du 22/6/2023.

2023401699FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic Résidence les Jardins de la Médina

Suite au procès-verbal du 19/02/2023, qui a été enregistré à la recette des finances à Bab Souika le 01/3/2023 quittance n°M014978 numéro d'enregistrement 23000785.

Le Syndicat des Propriétaires de la Résidence les Jardins de la médina située dans la Ville Nouvelle médina 3 ben Arous a été formé et constitué.

Représenter par Mr. Bilal Al-gargouri, président du Syndicat, Mr. Burhan Bazar bacha, secrétaire général, et Mr. Issam Khabthani Trésorier.

2023R01708APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23 Rue Arbi Kabadi El Omrane France Ville

Tél : 54.093.215/20.513.544

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH BANK 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Khaled Sbaii CIN n°1867674 demeurant à LA GONZE 35850 GEVESE - France.

- Et à Ezzahra Appartement F 5 n°42 sis à RDC de bâtiment C Résidence Ezzahra.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : Un appartement à usage d'habitation de TF n°16758 Ben Arous de 103 m², sis à Ezzahra «Résidence Ezzahra» bâtiment C - RDC appartement F 5 n°42, composé de 3 chambres, salon, cuisine, toilette, salle de bain, et véranda non couverte, toute la superficie de l'appartement avec les parties communes est 131 m².

Mise à prix : 151.866.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : mercredi 26/7/2023 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2023T00668VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises de bien immeuble

1- Créancier saisissant : M.Mohamed Ben Bechir Ben Khamis Amari, demeurant au secteur de legtitar délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

2- Débiteur saisi :

M. Ali Ben Mahjoub Ben Zahani Lameri demeurant au secteur d'ouled Achour délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan titulaire de la CIN n°07503917.

Le bien Immeuble saisi :

L'intégralité de la part indivise dans le bien nommé «ALI» objet du titre foncier n°66862 Kairouan estimée à 13826.5 parts de la division du bien immeuble en 27653 parts d'une superficie totale de 27653 m² composé de la parcelle n°7 du plan n°35555 Kairouan consistant en un terrain agricole renfermant une huilerie, un puits profond sondage sis secteur de legtitar délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Prix initial : la valeur de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 303 071.500 dinars ainsi les divers frais et droits qui seront annoncés le jour de la vente aux enchères publiques.

Date et lieu de la vente aux enchères :

La vente aux enchères est désignée pour le lundi 31 juillet 2023 à 9h du matin et ce qui suit la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Constat et visite de l'immeuble : Le bien immobilier peut être visitée pendants les jours de semaine et pour plus d'information vous pouvez contacter l'huissier de justice Maître Mabrouk Mayehi dont l'étude est sise à la rue Ali Ben Ammara délégation de Bouhajla gouvernorat Kairouan pendant les horaires administratifs.

Observation :

Toute personne souhaitant participer à l'adjudication doit consigner le tiers du prix avant initial et présenter un chèque attestant la disponibilité de son solde par l'office d'un avocat.

2023S00796VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : L'union internationale de banques en la personne de son représentant légal Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B61511996 demeurant à son siège social sis à la rue Habib Bourguiba Tunis élisant son domicile à la société arabe de recouvrement, sis à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Habib Ben Habib Brahem, débiteur, DGA de société, demeurant à l'Avenue Farhat Hached, Bembla, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 607 m² lui revenant dans la propriété sise à Bembla délégation de Monastir, objet du titre foncier n°46388 Monastir dénommé «noura» d'une superficie globale de 1214 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent trente deux mille neuf cent cinquante et un dinars (232.951.000 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à cent trente neuf mille sept cent soixante dix dinars 600 millimes (139.770.600 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille trente six dinars 279 millimes (3036.279 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 26/7/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00797VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la Demande de Lassad Karray, gérant de société, demeurant à la Route de Gabès km 3 (Société MEDICHEM) Sfax, ayant élu domicile au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Samir Ben Halima, entrepreneur en bâtiment, titulaire de la C.I.N n°01315638, demeurant à la Route Menzel Chaker Km 3,5 m Sfax.

A la diligence de : Me Iram Khemakhem Avocate près la cour de cassation ayant son étude au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Le bien Immobilier objet de la saisie : Toute la moitié à l'indivision du lieu de résidence ayant son entrée du coté Est situé à la Route Menzel Chaker km 3,5, Rue Al-Barnous - Sfax. La propriété est en direction du Nord avec une légère inclinaison vers

l'Ouest de 5 m, puis elle continue avec une légère inclinaison vers l'Ouest de 7.95 m, puis elle continue tout droit avec la Rue Al-Barnous 23,40 m, puis elle dévie vers le Sud 24,30 m, puis elle dévie vers l'Est 18,95 m, puis elle dévie vers le Nord 9,60 m, puis elle dévie à nouveau vers l'Est jusqu'à ce qu'elle se connecte avec le coin du départ de 11,21 m, et ainsi la totale superficie est d'environ 516 m². Ses côtés Sud et Ouest ne sont pas délimités avec les voisins et clôturée du coté Est et Nord et composé d'un bâtiment de deux étages :

- Rez-de-chaussée : sa surface couverte est d'environ 267 m², et il a été en partie le lieu de résidence de la partie saisie qui l'a ôté de tout accessoire et a ajouter une construction en briques composée d'une chambre, un salon et des couloirs dont la construction n'est pas encore achevée.

- Etage supérieur : sa surface couverte est d'environ 281 m², et divisé en chambres, couloirs et halls. L'ensemble du bâtiment de deux étages est non calcifié de l'intérieur et de l'extérieur, ainsi que le toit, et sans accessoires en portes et fenêtres et sans équipements de la salle de bain et de la cuisine, et non équipée par l'eau potable et du courant électrique, et il n'est pas adapté à l'habitation.

- Garages : dans le coin nord de la propriété, sa superficie est d'environ 28 m², et il est encore non achevé, impropre à l'exploitation et sans porte.

La mise à prix : est de cent trente et un mille neuf cent douze dinars et 500 millimes (131. 912,500dt) selon le rapport d'expertise de Mr Taieb Ben Othman en date du 4/12/2023, autre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées près du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le mercredi le 02/8/2023 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'immeuble : tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix par chèque certifié et le prix d'achat comporte le prix adjugé après enchère plus les frais qui seront fixés le jour de l'audience, et l'enchère se fait obligatoirement par avocat.

2023X00875VEPA1

Avis aux créanciers

Remplacement du syndic de faillite
Société TUNISIE AUTO TOURISME
Identifiant Unique : 0000728L

Dans le cadre du dossier de faillite n°294 de la Société TUNISIE AUTO TOURISME, et suivant décision émanant de la chambre du Conseil au Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 25/5/2023, il a été décidé le remplacement du Syndic de faillite Mohamed Hichem ERAIS par le Syndic de faillite Ameur MANSOUR, et le remplacement du Juge Commissaire Madame Mouna Ben Sedrine par le Juge Commissaire Monsieur Mohamed Bechir ELAMRI.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam. 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis Tél : 71 830 168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023401693VEPA2

Nomination d'une liquidatrice

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26881 émanant du Tribunal de Première Instance de Siliana daté du 14 juin 2023, maître Sameh Khemiri; son bureau situé au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau n°5 Lafayette Tunis (Tél : 22761321/97681749) a été nommée liquidatrice de l'héritage Chabanne Meliti, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion et à leur répartition entre les héritières chacun selon sa part légale.

2023401694VEPA2

Nomination d'une liquidatrice
Dossier n°139

En vertu de l'ordonnance sur requête n°14989/2019 émanant de Tribunal de Première Instance de Siliana le 14 juin 2023, Madame Sameh Khemiri; son bureau est sis au n°48, rue d'Iran, 2ème étage, bureau n°5, Lafayette Tunis, (Tél : 22761321/97681749) a été nommée liquidatrice de habous baldi ben Hamed Ben Gharsi Manaai situé à Krib Siliana, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion et à leur répartition entre les propriétaires chacun selon sa part légale.

2023401695VEPA2

Jugement

Société GIF FILTER - SA

Capital : 10 563 994 DT

Siège social : Route de Sousse Km 3,5 Grombalia 8030

RNE : 0006874X

CNSS : 0006429581

Le tribunal de 1ère instance de Grombalia a décidé sous le n°260 la cession de la société GIF FILTER aux tiers et l'autorisation de l'administrateur judiciaire Mr. Mejbri Ridha de préparer un cahier des charges sous le contrôle de Mr le juge contrôleur chargé du dossier, Mme. Nour El Houda Ben Brahem.

Le dernier délai pour recevoir les offres est fixé au 5 juillet 2023.

2023401729VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

«SIBAC»

Société Industrielle de Bâches & de Confection

Société anonyme

Au capital de 600 000 Dinars

Siège social : Centre Babel - Bloc D Rue 8000 Montplaisir - 1002 Tunis

RNE : 0002088K

M.F : 0002088 K/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Industrielle de Bâches & de Confection «SIBAC», Société Anonyme au Capital de 600 000 Dinars, sont convoqués au siège social, le Jeudi 27 Juillet 2023 à dix

heures (10H00), en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2022 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2022 ;

4- Examen et Approbation des conventions conclues dans le cadre de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

5- Examen et Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2022 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022;

8- Pouvoirs.

2023R01713SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE KRICHEN GALVANOPLASTIE 'SKG'

SA au capital social de 2 725 000 DT

Siège social : route de l'Aéroport km 4,5 Sfax

MF : 18365 T/A/M/000

Identifiant unique : 0018365T

CNSS : 126356-62

Les actionnaires de la société KRICHEN Galvanoplastie «SKG» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social, jeudi 27 juillet 2023 à partir de 10 h à la route l'aéroport km 4.5 zone industrielle Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

2. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2022,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

5. Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

7. Jetons de présence pour l'exercice 2022,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2023X00873SANB3

Convocation

SOCIETE DE MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE ENERGIES RENOUVELABLES «SOMEM»

S.A. au capital de 600.000 DT

I.U : 0035349R

M.F : 035349 RAM 000

Siège social : 26, Rue Amine El Abbassi 1082 - Tunis Belvédère

Matricule CNSS : 203616-13

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOMEM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu, le mercredi 26/7/2023 à 11h 30 à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2023401705SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIA PHARMA SA

Société anonyme

Au capital de 873 420DT

Siège social : 13 Rue des Pommes 2092 Manar 1

Id. Unique : 1320203Y

Le conseil d'administration réuni le 23/6/2023 convoque l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/7/2023 à 10h, au 67 Avenue Alain Savary Bloc B 3ème étage 12 Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire

- Nomination d'un nouvel administrateur pour le mandat 2019, 2020, 2021

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour le mandat 2019, 2020, 2021,

- Pouvoir pour formalités légales.

2023401706SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 20/7/2023

Société Clinique la Rose S.A

Capital : 8.080.981

Avenue de la bourse les jardins du Lac - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la société Clinique La Rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20-7-2023 au siège social de la clinique la rose avenue de la bourse les jardins du lac à dix neuf heures. Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique la rose durant le délai légal. Cette

annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022.

4- Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivant et l'article 475 du CSC.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion et commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

8- Pouvoir et formalités.

2023401716SANB3

---

9 PRODUCTION

Capital social : 10.000DT

Siège social : Espace Méditerranée Zone Commerciale Portuaire de Radés

Identification unique : 1105488A

Les actionnaires de la société 9 Production SA propriétaires de 67% du capital, Monsieur Luc d'Alessandro et la société Daxsom Holding SA, convoquent les actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire et ce conformément aux dispositions de l'article 277 du Code des sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Mardi 11 juillet 2023 à 10h, au siège social de la société sis, Espace Méditerranée, Zone Portuaire Commerciale, 2040 Radés, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cessions des actions et agrément de nouveaux actionnaires.

2. Augmentation du capital.

2023401724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société TOPNET sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui aura lieu le 21 juillet 2023 à 11 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'Activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats Financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2022.

5. Lecture et approbation du rapport d'Activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2022 ;

6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats Financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2022.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Jetons de présence aux Administrateurs.

9. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration

10. Validation de la nouvelle version des statuts de TOPNET.

Cette convocation annule et remplace la publication de la convocation en date du 18/7/2023.

2023401725SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeitla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6. 760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek - Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1015819 Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 juillet 2023 à 9 Heures au siège social de la STB SICAR, à Tunis au Centre Urbain Nord, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2021.

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

3. Lecture des Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

4. Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2021.

5. Affectation du Résultat de l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoirs pour formalités.

2023401726SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

Société : BITUME SUD NORD

Forme juridique : Société Anonyme

Capital : 1 275 000

Adresse : immeuble Golden tower bloc B 2ème étage N°B2 centre Urbain Nord 1082 Tunis - Tunisie

MF : Y1584697

Date et heure de l'assemblée 11-7-2023

Messieurs les actionnaires de la Société BITUME SUD NORD sont

priés de bien vouloir assister à la réunion de Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juillet 2023 à 10 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le Retard de la tenue de l'A.G.O

- Lecture et approbation du rapport de gestion des années 2019 et 2020

- Examen et approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2019 et au 31/12/2020

- Lecture de rapports du commissaire aux comptes 2019/2020

- Quitus aux membres du conseil administration

- Fixation des jetons de présence

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pouvoirs pour formalités.

2023401728SANB3

DIVERS

Avis au public

Appel d'offre
Vente de trois Voitures

CONTROLEUR DE JUSTICE BADREDDINE AIFA

Le contrôleur de justice BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la vente de trois voitures la première de type NAVARA, la deuxième de type GOLF, la troisième type CLIO et l'acceptation de l'offre la plus élevée.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau du contrôleur de justice Maître AIFA BADREDDINE sis au :

Rue 8300 immeuble oxer2 / 3 étage B 3.5 - Montplaisir - Tunis Tél : 71 906 068 / 23 322 507. Pour retirer le cahier des charges.

2023401697DIVD2

Appel d'offre sous régime du mieux offrant

Vente d'équipements, de fournitures et de machines industrielles

SYNDIC DE FAILLITE BADREDDINE AIFA

Le syndic de faillite de la Société «EMBEDDED SOLUTIONS & ANDVANCED» BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la vente d'équipements, de fournitures et de machines industrielles et l'acceptation de l'offre la plus élevée. Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau du syndic de faillite Maître Aifa Badreddine sis à la Rue 8300 immeuble oxer2/ 3 étage B 3.5 - Montplaisir Tunis Tél : 71906068/ 23322507 pour l'achat de cahier des charges.

2023401698DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Au journal officiel de la République Tunisienne n°71 du 14 juin 2023 page 1537, relatif à une convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société des Marchés de Production du centre SOMAPROC.

Lire : "The Russelior Hammamet"

Au lieu de : "siège de la société"

Avec l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Approbation du changement du lieu de la réunion.

2023R01730RECZ9